

Actualités relatives à l'évolution des contrats collectifs Afer

## Nouveaux supports en unités de compte : Afer Multi Foncier et Afer Avenir Senior disponibles à compter du 1er novembre 2017

L'Afer continue à améliorer l'offre financière du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer, avec son partenaire Aviva et son gestionnaire financier, Aviva Investors France, pour vous permettre de dynamiser l'épargne de votre adhésion.

### Afer Multi Foncier

Afer Multi Foncier s'adresse particulièrement aux adhérents recherchant une diversification de l'épargne de leur adhésion sur la thématique immobilière, tout en acceptant une prise de risque de perte en capital, avec un horizon d'investissement minimum recommandé de 8 ans.

Le support Afer Multi Foncier rassemble une multitude d'actifs exposés au secteur immobilier, de toute zones géographiques. Ceci permet aux gérants de rechercher des opportunités sur différents marchés, en contrepartie d'une exposition aux fluctuations des marchés financiers (actions et taux) ainsi qu'au marché immobilier.

La diversité de son univers d'investissement représente une véritable innovation comparativement à des fonds immobiliers traditionnels.

### Afer Avenir Senior

Afer Avenir Senior a pour objectif de chercher à capter les opportunités liées à une thématique d'actualité : le vieillissement de la population. Composé à minima de 60% d'actions, le support s'adresse particulièrement aux adhérents recherchant une diversification de leurs placements, sur un horizon d'investissement minimum recommandé de 5 ans.



#### POUR EN SAVOIR PLUS

Rencontrez votre Conseiller Afer habituel et rendez-vous sur le site de l'Afer [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr)

## Evolution des frais de fonctionnement et de gestion du support Afer Actions Monde

A compter du 14 décembre 2017, les frais de fonctionnement et de gestion du support en unités de compte Afer Actions Monde du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer vont évoluer. Actuellement, ils s'élèvent à 0,60% de l'actif net du support. A compter du 14 décembre, ils passeront à 0,45% de l'actif net, auxquels s'ajoutera une commission de surperformance égale à 15% de la surperformance du support Afer Actions Monde au-delà de son indice de référence, prélevée uniquement en cas de performance annuelle positive sur l'exercice.

Si vous détenez des parts du support Afer Actions Monde et que vous êtes d'accord avec cette modification, aucune action n'est requise de votre part. En cas de désaccord, vous bénéficiez d'une période de sortie par arbitrage sans frais jusqu'au 31 décembre 2017.

## Le contrat collectif d'assurance vie Afer évolue

Conformément aux résolutions 5, 6 et 9, ratifiées lors de notre dernière Assemblée Générale, le contrat collectif d'assurance vie Afer va évoluer :

- pour améliorer la revalorisation des capitaux décès en cas de emploi immédiat par le bénéficiaire sur son adhésion (pour les décès dont le GIE AFER a connaissance à compter du 1er janvier 2018),
- pour permettre l'application de la gratuité des frais de versement pour tout versement issu d'une adhésion au contrat Afer sur l'adhésion au contrat Afer d'un ascendant ou descendant,
- pour permettre l'évolution plus régulière des supports en unités de compte disponibles.

La nouvelle version du contrat collectif ci-jointe (Supplément n°2) entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2018 pour l'ensemble des adhésions au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer. Ces modifications seront déclinées aux autres contrats collectifs, tels que le contrat Monosupport, le contrat DSK, les contrats monosupport et multisupport PERE, les contrats dits article 39 et IFC. L'évolutivité de la liste des supports en unités de compte ne concerne que les contrats de type multisupport.